Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20260826-D25_AOUT2026-DE

Bureau du 26 août 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-six août à quatorze heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :
CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1er Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2ème Vice-président
GERDIL Frédéric, 3ème Vice-président
WALKER James, 4ème Vice-président
MAXIT Nathalie, Membre du Bureau
GRENAT Maryse, Membre du Bureau,
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau
BENED Régis, Membre du Bureau

Absents/excusés :

DEAGE Joseph, 5ème Vice-président
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : James WALKER
Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués
Date de convocation : 20 août 2026

Point n°3 - Mise en œuvre du projet MAGIC (Modélisation d'Agroécosystèmes résilients pour Gérer les Invasifs dans un contexte de Changement Climatique)

Monsieur Jean-Claude DENNE, vice-président du SIAC en charge des politiques contractuelles, expose à l'assemblée le contexte du projet MAGIC.

L'Europe est le théâtre d'une forte érosion de la biodiversité. Les activités humaines en sont, pour une grande part, responsables : usage des terres, surexploitation des ressources (bois, énergie, eau, produits agricoles), pollution des eaux, des sols, de l'air, installation et développement d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)....

Le territoire franco-suisse est particulièrement sujet aux attaques d'insectes exotiques envahissants, et la recherche de réponses alternatives aux produits phytopharmaceutiques (PPh) se multiplie. Parallèlement, des plans d'action de lutte contre les Espèces Exotiques Végétales Envahissantes augmentent mais se heurtent à de nombreuses difficultés.

L'objectif du projet MAGIC est de faire de l'espace transfrontalier un territoire d'excellence en matière de connaissance, de partage, de pédagogie et d'expérimentation dans le domaine de la lutte contre les EEE dans un contexte de changement climatique. Pour cela, il s'agira de :

- Compléter la connaissance scientifique transfrontalière relative aux EEE : présence sur le territoire, biologie des espèces, réseaux trophiques, déplacements dans l'agroécosystème en place, réseaux écologiques, appétences (push – pull), impact du changement climatique
- Réduire l'emploi de PPh et leurs impacts sur la santé humaine, l'environnement et la production d'aliments, appliquer et développer des propositions de lutte contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD), notamment les insectes, à partir de solutions fondées sur la nature (SFN)

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20260826-D25_AOUT2026-DE

- Faciliter l'émergence de solutions visant à améliorer le traitement des Espèces Exotiques Végétales Envahissantes (EEVE)
- Porter à connaissance la problématique des EEE et de leurs incidences multiples auprès des pouvoirs publics (collectivités, services de l'Etat, chambres d'agriculture), des socio-professionnels et des populations locales

Monsieur Jean-Claude DENNE rappelle que ce projet avait été présenté à la réunion du Bureau du SIAC, le 3 décembre 2025, et que ce dernier avait accepté de s'engager dans le projet, avec l'accord des 3 EPCI membres. Le dossier a été déposé auprès du secrétariat conjoint Interreg Franco-Suisse. Cependant, le comité de sélection nous a conseillé de retravailler notre projet pour redéposer une V2 pour la prochaine réunion de novembre 2026. Les principaux changements sont les suivants :

- Nous intégrons dans le partenariat l'Université de Genève qui devient chef de file côté suisse, ce qui nous fait désormais 7 partenaires : 4 suisses et 3 français.
- Le projet est maintenant prévu sur 24 mois au lieu de 30, afin de tenir compte de la date de fin d'éligibilité des dépenses au 31/12/2028, il se déroulera du 1er janvier 27 au 31 décembre 28.
- Le plan de travail (Work-Package) a été revu, pour tenir compte des retours de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature, dont l'avis technique pèse dans la décision.

Monsieur Jean-Claude DENNE présente alors de manière synthétique le plan de travail (WP) du SIAC :

- WP 2.2 : Gérer administrativement et financièrement les relations avec le chef de file, les partenaires et le secrétariat Interreg
- WP 3.2 : Réaliser un inventaire complémentaire sur les espèces exotiques envahissantes, insectes et les végétaux, en coordination avec les autres partenaires
- WP 4.2 : Structurer une filière de traitement des déchets en participant aux groupes de travail, en étant force de proposition, etc.
- WP5 : Sensibiliser, partager la connaissance et mobiliser les professionnels,
  - 5.1 Mettre en œuvre une campagne de communication auprès des professionnels et des partenaires
  - 5.2 S'approprier les modules de formation issus du projet MAGIC pour en faire bénéficier les agriculteurs ayant contractualisé des MAEC au cours du PAEC 2023-27 du Chablais

Monsieur Jean-Claude DENNE présente le budget révisé du SIAC pour mettre en œuvre ce programme d'actions pendant 24 mois.

Budget prévisionnel du projet MAGIC *Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028*						
Dépenses (TTC)			**121 626,60 €**	**Recettes (TTC)**		**121 626,60 €**
Frais de personnel			76 048,54 €	FEDER	80%	97 301,28 €
H. Maitrot	*20% ETP*	*65 K€/an*	*26 048,54 €*			
A recruter	*50% ETP*	*50 K€/an*	*50 000,00 €*			
Frais de déplacements forfaitaires			11 407,28 €	Autofinancement	20%	24 325,32 €
15%	*des frais sal*	*76 048,54 €*	*11 407,28 €*			
Frais spécifiques liés au projet			22 763,50 €			
Outils de communication			*7 800,00 €*			
Logistique de réunions/formations			*14 963,50 €*			
Frais de structure forfaitaires			11 407,28 €			
15%	*des frais sal*	*76 048,54 €*	*11 407,28 €*			

Monsieur Jean-Claude DENNE précise qu'une personne sera recrutée pour participer à ce projet, en CCD dans le cadre d'un contrat de projet dès la réponse positive du secrétariat d'Interreg. L'autre mi-temps de cette personne sera consacrée à l'animation du PAEC que le SIAC reprendra en régie.

Considérant que la préparation, la négociation, la conclusion, l'animation et le suivi des actions du programme Interreg relèvent de l'article 9-1 des statuts du SIAC,

Considérant que le SIAC a sollicité, et a obtenu, l'accord exprès de ses EPCI membres,

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents décide :

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20260826-D25_AOUT2026-DE

- **D'engager le projet « Modélisation d'Agroécosystèmes résilients pour gérer les Invasifs dans un contexte de Changement Climatique »** pour la période du 01/01/2027 au 31/12/2028 pour un montant de 121 626,60 € TTC de dépenses.
- **De solliciter les subventions suivantes :** L'Europe au titre du programme Interreg France-Suisse pour un montant de 97 301,28 € de FEDER (80% du montant total)
- **D'assurer, en conséquence**, un autofinancement à hauteur de 24 325,32 € (20% du montant total)
- **D'autoriser le Président Michel CAPLOT à signer** toutes les pièces administratives et financières liées au dossier

Le secrétaire de séance,

James WALKER

SIAC Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.